



Réunion du comité de pilotage (COPIL) du 24 novembre 2016 à Ocquerre

Site Natura 2000 - FR1102006 BOIS DES RESERVES, DES USAGES ET DE MONTGE

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Participants :

M. Francis CHESNE, Président du COPIL. Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Maire de Vendrest
M. Pierre EELBODE, Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Maire de Cocherel
M. François COSSUT, Maire de Coulombs-en-Valois
M. Gérard PEHAUT, Sous-Préfet de Meaux
Mme Béatrice FAGNON, Sous-Préfecture de Meaux
M. Jean-Marc BERNARD, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
Mme Alix REISSER, Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne
Mme Elise AVENAS, Office National des Forêts
Mme Claire BINNERT, Centre régional de la propriété forestière
Mme Véronique BORGNE, Fédération de pêche de Seine-et-Marne
M. Christophe SOTTEAU, Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne
M. Pierre RIVALLIN, Chargé de l'étude de suivi des populations de Sonneur à ventre jaune
Mme Anne SUY, Animatrice de la mise en œuvre du DOCOB, Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

Excusés :

M. Arnaud ROUSSEAU, Président du Syndicat mixte Marne-Ourcq
Mme Michèle GLOAGUEN, Maire de Dhuisy
M. Jacques ROUSSEAU, Syndicat départemental de la propriété agricole et rurale de Seine-et-Marne
Mme Virginie TOMMASI, Office de tourisme communautaire du Pays de l'Ourcq

M. CHESNE marque sa satisfaction que la candidature de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq soit reconduite pour l'animation de la mise en œuvre du DOCOB du site. Il propose de présenter le bilan des actions menées dans le cadre de la première période triennale d'animation (de 2013 à 2016) et d'examiner ensuite les perspectives. M. EELBODE acquiesce et remarque que la Communauté de communes a un rôle à jouer dans la préservation des sites naturels de son territoire.

Anne SUY retrace les démarches menées pour sensibiliser les acteurs locaux, notamment les propriétaires agricoles et forestiers. Les principaux propriétaires du site ont pu être facilement identifiés car la propriété agricole et forestière est relativement structurée :

- 8 exploitations agricoles occupant 20 % de la ZSC
- 75 % de la ZSC couverte par des documents de gestion forestière : 3 Plans Simples de Gestion et 1 Plan d'Aménagement de la forêt communale indivise de Vendrest et de Dhuisy.

Les propriétaires agricoles et forestiers ont été contactés et sensibilisés par la Communauté de communes avec l'appui des services de la DDT : courriers, réunions, et visites de terrain. Toutefois, le bilan de la contractualisation est médiocre ; le taux de contractualisation est très faible. Les pratiques de gestion sylvicoles en vigueur sont plutôt favorables à la conservation des habitats et des espèces patrimoniales. Les propriétaires restent réticents voire méfiants à l'égard du dispositif.

En ce qui concerne le volet agricole, les 14 actions inscrites au Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) agréé par la Région pour la période 2015-2017 ont été présentées aux agriculteurs de la ZSC en mars 2016. Seuls deux exploitants agricoles ayant contractualisé en 2014 ont reconduit la mise en œuvre de mesures agro-environnementales pour 5 ans (actions de conservation des prairies de fauche). Le budget affecté à ce PAEC a été peu sollicité (25 420 € sur 3 ans) ; les démarches administratives sont relativement contraignantes au regard de la compensation financière. L'action « Gestion extensive des prairies » impliquant l'absence de fertilisation n'a pas été retenue par le principal éleveur.

Une formation destinée aux agents de l'ONF a été dispensée par Pierre RIVALLIN en 2014. Une seconde de ce type à destination des propriétaires privés a été organisée par le CRPF en août 2016, dans le cadre de l'animation du Plan de développement forestier du Fertois, mais elle a dû être annulée faute de participants.

M. Le Sous-Préfet relève les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de contrats que ce soit sur le volet agricole ou forestier.

Le suivi scientifique et technique des populations de Sonneur à ventre jaune, axe fort du DOCOB, est présenté par Pierre RIVALLIN. Celui-ci revient sur la campagne 2016 et expose le bilan des trois années écoulées. L'année 2016 a été une année record pour la reproduction du Sonneur à ventre jaune sur la ZSC du fait de la pluviométrie importante du printemps et de la maturité sexuelle des nombreux individus nés en 2014 : 227 adultes ont été détectés sur le site des Brûlis.

Le Bois des Brûlis apparaît comme le secteur le plus favorable à l'espèce et abrite la majorité de la population. Les menaces pour l'espèce y restent importantes : drainage d'une partie du chemin communal, gestion forestière anarchique, pollution, assèchement, comblement et fermeture naturelle. La mare prairiale de La Platrière voit, quand à elle, ses effectifs baisser d'année en année du fait de sa fermeture par la végétation. Au cours de la saison, aucun nouveau secteur favorable n'a été découvert sur la ZSC.

Les résultats du suivi par Capture – Marquage – Recapture permettent de mettre en avant une relative fidélité de l'espèce au site notamment sur le Bois des Brûlis même si le faible échantillonnage utilisé ne permet pas de tirer de conclusions solides. Compte-tenu de la vulnérabilité de cette population, il paraît essentiel de poursuivre ce suivi notamment pour approfondir la connaissance de cette population (dynamique, répartition...) ainsi que pour mettre en œuvre les actions adéquates pour sa conservation. Pierre RIVALLIN suggère de dégager prioritairement la mare prairiale de La Platrière (creusement et mise en lumière pendant l'hiver). Anne SUY et Alix REISSER ont rencontré l'exploitant agricole de la pâture dans laquelle se trouve cette mare pour l'inciter à intervenir. Celui-ci n'a pour le moment pas repris contact. Dans un second temps, il faudrait également restaurer des corridors biologiques favorables à l'espèce entre les différents secteurs colonisés et rouvrir le chemin du secteur du Bois des Réserves où l'espèce a cessé d'être observé.

Anne SUY présente les actions d'information menées auprès de la population locale pour lui permettre de découvrir les richesses du site mais aussi sa fragilité du point de vue des espèces patrimoniales qu'il abrite. La principale opération a été menée cette année en collaboration avec l'Office de tourisme communautaire du Pays de l'Ourcq. L'exposition réalisée par BIOTOPE a été présentée au public de juin à septembre dans les nouveaux locaux de l'OTC à La Pyramide « Jean Didier » à Mary-sur-Marne, ouverte au public depuis le printemps 2016. Pendant la durée de cette exposition, plusieurs animations se sont déroulées : diaporama-conférence sur le Sonneur, 4 sorties de découverte... Un Infosite « Spécial Sonneur à ventre jaune » a également été publié et diffusé. C'est environ une soixante de personnes au total qui ont été touchées par ces différentes actions. Il est prévu de poursuivre cette collaboration avec l'OTC.

En ce qui concerne l'animation du site, elle est effectuée en régie depuis 2013 par le Pays de l'Ourcq, qui a confié cette mission à Anne SUY (20 % d'un temps plein soit 53,5 jours par an). La Communauté de communes a en outre passé un marché de prestations de services avec Pierre RIVALLIN pour le suivi des populations de Sonneur. Le budget correspondant sur les 3 dernières années écoulées était de 17 500 € par an soit 13 700 € pour le poste d'animation et 3 800 € pour le suivi scientifique. La Communauté de communes envisage de reconduire l'animation avec la même organisation pour les trois prochaines années.

Depuis 2016, une contribution est apportée à la bonne mise en œuvre de l'évaluation des incidences Natura 2000 : une collaboration a été mise en place avec la mairie de Vendrest pour les coupes de bois.

En questions diverses, Elise AVENAS expose le plan d'aménagement de la forêt communale indivise de Vendrest-Dhuisy pour la période 2014-2033. Les services de l'Etat communiqueront prochainement leurs remarques concernant la prise en compte du DOCOB.

M.CHESNE remercie l'ensemble des participants et conclut la réunion.

ANNEXE : Présentation téléchargeable sur le site seine-et-marne.n2000.fr :
<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-des-reserves-des-usages-et-de-montge/documents-a-telecharger>